

CAPSO

AIA de Cuers

CMG de Toulon

Lundi 22 juin 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

FO Défense souhaite, en ouverture de cette CAPSO, rappeler l'importance de cette instance pour les personnels Ouvriers de l'État. Elle constitue un moment essentiel du dialogue social, garantissant à la fois la transparence, l'équité et la reconnaissance des parcours professionnels.

Cependant, les évolutions actuellement envisagées suscitent de fortes inquiétudes. La réduction du nombre de CAPSO, présentée comme une mesure de simplification, fait peser des risques réels sur la qualité de nos travaux.

En concentrant un nombre toujours plus important d'agents au sein d'une même commission, nous prenons le risque de perdre ce qui fait la force de ces instances : la connaissance des situations individuelles, la prise en compte des réalités locales et la capacité à examiner les dossiers avec attention et justesse.

Cette évolution pourrait conduire à un affaiblissement du suivi des carrières, à une forme de standardisation des décisions, et à un éloignement des préoccupations concrètes des agents. À terme, c'est aussi la confiance dans le système qui pourrait être fragilisée.

FO Défense tient également à souligner que les difficultés rencontrées aujourd'hui ne trouvent pas leur origine dans l'existence des CAPSO, mais bien dans des règles de gestion devenues inadaptées. C'est en priorité ce cadre qu'il conviendrait de revoir avant d'engager toute transformation des instances.

Nous rappelons enfin que les Ouvriers de l'État sont attachés à leur établissement, à leurs métiers et à leur environnement de travail. Le maintien d'instances de proximité n'est pas un luxe, mais une nécessité pour garantir un dialogue social efficace et respectueux des spécificités de chacun.

Pour toutes ces raisons, **FO Défense** réaffirme son attachement à des CAPSO à taille humaine, proches du terrain et pleinement en capacité de remplir leur rôle.

En ce qui concerne les postes obtenus par notre établissement, force est de constater que le compte n'y est pas :

- 1 poste T7 manquant
- 1 poste HGN manquant
- 1 poste HCB manquant

Tous les groupes TSO sont touchés par un retard conséquent du nombre de postes obtenus si on lisse sur les 8 dernières années. Pour le HGN, le poste attendu cette année est déjà pleinement généré par les rompus des 4 dernières années (0,5 droit par année) : les personnels des professions communes ne doivent pas être oubliés. Le retard se creuse également sur les postes HCB.

Alors même que les milliards pleuvent sur l'industrie de défense privée, rien n'est accordé aux personnels civils du ministère des Armées ! Comment fidéliser, attirer les ouvriers d'Etat avec des grilles de salaires toujours plus rattrapés par le SMIC, le salaire horaire du 1er échelon du GrVI étant passé en dessous du smic horaire ?

FO Défense exige une campagne supplémentaire de promotion GrVI en GrVII pour porter le taux annuel au-delà de 20 % comme en 2025.

A l'heure où une rallonge de 36 milliards a été validée pour notre ministère, nous exigeons un taux d'avancement minimum de 20% pour toutes les catégories d'Ouvriers de l'État. Seule une politique ambitieuse d'avancement assurera une véritable progression de carrière et une juste reconnaissance, gage de nos compétences et de notre technicité professionnelle. Il en va aussi de notre pouvoir d'achat.

En ce qui concerne l'abattement de zone, des demandes ont été formulées par le SIAé, où en sommes-nous ?

Dans ce contexte, les élus **FO Défense** tiennent à réaffirmer avec force leur engagement. Ils demeureront pleinement mobilisés, vigilants et disponibles tout au long des travaux de cette commission et au-delà. Nous continuerons à porter la voix des personnels avec détermination, à examiner chaque situation avec exigence et à intervenir chaque fois que nécessaire.

Parce que derrière chaque dossier, il y a un agent, un parcours, une reconnaissance attendue, **FO Défense** ne transigera pas sur ses principes. Nous défendrons, coûte que coûte, les intérêts des personnels Ouvriers de l'État, des chefs d'équipe et des TSO, en veillant au respect des droits, à l'équité de traitement et à la reconnaissance des compétences et de l'engagement de chacun.

Merci de votre attention.

Cuers, le 22 juin 2026.

DECLARATION LIMITE

